

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 22 mars 2019</b>  | <b>N° 2019-160</b>  |

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25  
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
|  | <b>Conseil du 22 mars 2019</b>   | <b>Délibération</b> |
|   | Direction générale des Territoires<br><br><b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b> | <b>N° 2019-160</b>  |

---

**Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Vergers du Tasta » - Vente d'un terrain d'une superficie de 4 967 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot C1 et développant une Surface de plancher (SDP) de 6 466 m<sup>2</sup> à la société Vinci Immobilier - Décisions - Autorisation**

---

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'opérateur en charge de la réalisation d'un programme immobilier sur l'une des emprises de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Vergers du Tasta » à Bruges, la société Vinci Immobilier a confirmé son intention d'acquérir les terrains d'assiette de l'îlot C1 situés au sein de cette zone, d'une superficie de 4 967 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'un programme immobilier développant une surface de plancher de 6 466 m<sup>2</sup> comprenant 74 logements en accession libre et un restaurant. Conformément à la promesse d'achat signée le 4 février 2019, cette cession aura lieu pour un prix fixé à 1 939 800 € HT.

L'îlot C1 est un terrain à bâtir, non clôturé, situé en zone UP23-4 au Plan local d'urbanisme (PLU), dans le périmètre de la ZAC « Les Vergers du Tasta » à Bruges. Il ne présente aucun confrontant et est bordé par des espaces publics au nord, au sud et à l'est et par des terrains privés à l'ouest.

La composition foncière de l'îlot se répartit comme suit :

| Ilot | Parcelle | Superficie cédée     |
|------|----------|----------------------|
| C1   | AT 257p  | 4 967 m <sup>2</sup> |

Le prix de cession a été défini dans le cadre de la consultation qui s'est déroulée au second semestre 2015 et a permis de désigner la société Vinci Immobilier comme opérateur sur cet îlot pour une charge foncière de 300 € HT/m<sup>2</sup>. Près de trois ans ont ensuite été nécessaires à la finalisation du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire le 8 juin 2018. Ce laps de temps – durant lequel les valeurs foncières ont fortement augmenté sur le territoire métropolitain – explique pourquoi l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) s'écarte de la charge foncière retenue.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération n°2001/303 en date du 23 février 2001, approuvant le dossier de création/réalisation de la Zone d'aménagement concerté,

**VU** la délibération n°2003/0517 du 11 juillet 2003 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé la création d'un budget annexe propre à cette opération,

**VU** la délibération n°2008/0151 en date du 22 février 2008 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction,

**VU** la délibération n°2011/0009 en date du 21 janvier 2011 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction,

**VU** la délibération n°2014/0075 du 14 février 2014 approuvant le dossier modificatif n°3 et validant le programme des équipements publics,

**VU** la promesse d'achat signée entre la société Vinci Immobilier et Bordeaux Métropole le 4 février 2019,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 7 décembre 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **DECIDE**

**Article 1 :**

de céder à la société Vinci Immobilier un terrain représentant l'îlot C1 d'une superficie de 4 967 m<sup>2</sup> et développant une surface de plancher totale de 6 466 m<sup>2</sup> sis sur la commune de Bruges,

**Article 2 :**

le montant de la cession de ce terrain de 4 967 m<sup>2</sup> s'élève à 1 939 800 € HT pour la surface de plancher considérée de 6 466 m<sup>2</sup>,

**Article 3 :**

d'inscrire le montant de la recette provenant de cette cession au budget annexe 83 article 7015 fonction 020,

**Article 4 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

|   |  |
|---|--|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>26 MARS 2019</b> | Pour expédition conforme,<br>le Vice-président,<br><br>Monsieur Michel DUCHENE |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>26 MARS 2019</b>             |  |